



Koning Albertlaan 95
9000 GENT

CP 107.00 Commission paritaire des maîtres-tailleurs, des tailleuses et couturières

Entrée en vigueur : 1 septembre 2024

Indexation 2 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Salaires barémiques
38 heures/semaine

Niveau	salaire horaire
1. Aides et finisseurs	14,6619
1 bis. Aides et finisseurs après 3 ans d'ancienneté	15,3852
2. Ouvriers (assistants)	16,1881
3. Travailleurs qualifiés	17,2627
4. Travailleurs bien qualifiés(d'élite)	17,8021
5. Travailleur de taille	18,3407
Le complément d'ancienneté est intégré au barème.	
Indemnités	
Travail à domicile	
dédommagement des frais généraux	+10,00%
lorsque le travailleur à domicile livre lui-même les petites fournitures	+15,00%